

## REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2019

### DELIBERATION N°19/122

#### **Convention opérationnelle entre la Commune de Saint Marcellin en Forez, Loire Forez Agglomération et l'EPORA, Site : Ilot Le Couhard**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n°17-168 du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2017 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014 et sa mise à jour approuvée par la délibération n° 18/008 du CA en date du 9 mars 2018

Sur proposition du Président,

- Prend acte du projet de la Commune de Saint Marcellin en Forez, de réaliser 4 acquisitions foncières ainsi que des travaux de démolition de bâtiments d'habitat vacants en vue de produire vingt-cinq logements principalement sociaux.
- Prend acte du montant prévisionnel du coût de revient du foncier évalué à 1 123 000 € HT, frais annexes inclus, et du déficit prévisionnel associé de 823 000 € HT.
- Considère opportun que l'EPORA participe à hauteur de 40 % à la prise en charge de ce déficit, dans les limites fixées par la convention compte-tenu de l'intérêt du projet.
- Considère opportun que l'EPORA participe à hauteur de 20% du déficit résiduel de l'opération en mobilisation du fonds SRU.
- Approuve les termes de la convention opérationnelle entre la Commune de Saint Marcellin en Forez, Loire Forez Agglomération et l'EPORA relative au site « Ilot Le Couhard » dont la durée est fixée à 3 ans.
- Mandate la Directrice Générale, dans les limites de la délibération 17-168 du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2017 précitée, à l'effet de signer cette convention et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

29 NOV. 2019

La Directrice Générale

Florence HILAIRE

Le Président du Conseil d'Administration

Hervé REYNAUD